



Commandement avant saisie vente

Par **noppin**, le **13/02/2016** à **18:16**

Bonjour a tous, je vous expose brièvement mon problème, j'ai une dette professionnelle initiale de 24 000 € d'il y a 7 ans en arrière qui me poursuit. J'ai toujours remboursé jusque la mais il s'avère que les intérêts sont aussi élevés que ce que je rembourse soit à perte. Une dette sans fin donc.... Après avoir été non salarié j'ai eu cette dette puis par la suite en tant que salarié je remboursais 300€ mensuel suite a un jugement, ayant ensuite perdu mon emploi j'ai eu un eu une saisie sur mon allocation chômage d'environ 170 a 180 € / mensuel, tout dépend des mois et c'est la qu'apparemment tout s'est compliqué... En effet ce montant étant insuffisant par rapport à la dette et il paraîtrait qu'actuellement je suis revenu aux 24 000 de dettes. Néanmoins le décompte pole emploi de saisie salaire m'indique 19 800€ mais qui ne tient apparemment pas compte de frais annexe comme l'évoque mon charmant huissier qui été chargé de la créance et m'a appelé semaine dernière pour m'affirmer cela. Il m'a surtout appelé car il ne recevait plus rien de Pole emploi, en effet n'ayant plus retrouvé d'emploi, je ne suis actuellement plus qu'allocataire de l'ASS (équivalent RSA mais pole emploi) et donc aux revenus insaisissables (je n'arrive également plus du tout à joindre les deux bouts et vous cite cela pour que vous compreniez la suite). Il ne reçoit donc plus rien ! Après deux mois il m'a donc appelé afin que je lui règle la somme de 24 000 € il paraîtrait donc contrairement aux 19 800 € de décompte pole emploi et a été très agressif avec moi au téléphone me disant que j'étais de très mauvaise fois etc. Je me suis également énervé et dis que j'allais me renseigner car je n'arrivais plus à joindre les deux bouts également et m'as alors dis que je n'avais qu'a monter un dossier de surendettement. Après consultation d'un avocat et crésus j'ai immédiatement monté de dossier posté il y a une semaine. Seulement a mon grand bonheur je m'aperçois aujourd'hui que l'huissier est passé chez moi hier (alors que j'étais la car je suis en + malade donc voila j'aurais entendu la sonnette) en me laissant un avis de passage avec un commandement aux fins de saisie vente et un papier intimidant disant qu'afin d'éviter l'ouverture de ma porte par un serrurier je devais appeler d'urgence un numéro pour procéder a la saisie annoncée au commandement. Bref de l'intimidation je pense malgré que ce dernier

détienne un titre exécutoire de 2010 lors de la décision des 300€ mensuels.
Ma question est, n'ayant plus eu aucunes de nouvelles de cet huissier depuis 2013 ni aucuns autres courriers la, est il dans ses droits de venir de but en blanc m'adresser un tel acte ?
La procédure de surendettement devra bien évidemment bloquer tout cela mais en attendant il n'est déjà pas au courant de cela et compte surtout bien agir avant cela si je le ferais. Bref je suis un peu perdu... Merci de votre aide